

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: TOOLCRAFT Ethyl-Cyanoacrylate BLACK

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:
890563: SEKUNDENKLEBER BLACK, 20 G

UFI: GQ00-7097-N00P-4A88

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Adhésif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

| | | |
|-----------------------|----------------|--|
| Conseils de prudence: | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P261 | Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| | P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. |
| | P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| | P405 | Garder sous clef. |
| | P501 | Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Marquage spécial

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Texte pour l'étiquetage: Contient 2-Cyanoacrylate d'éthyle.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

| Identificateurs | Désignation Classification | Teneur |
|------------------------------------|--|-----------|
| N°CE 230-391-5 CAS 7085-85-0 | 2-Cyanoacrylate d'éthyle Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): STOT SE 3; H335: C ≥ 10 % | 70 - 90 % |
| N°CE 204-617-8 CAS 123-31-9 | Hydroquinone Acute Tox. 4; H302. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1; H317. Muta. 2; H341. Carc. 2; H351. Aquatic Acute 1; H400. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10. | < 0,1 % |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

| | |
|-----------------------------|--|
| Informations générales: | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| En cas d'inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas d'arrêt respiratoire, il faut tout de suite avoir recours à de la respiration artificielle. Appeler un médecin. |
| Après contact avec la peau: | Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de contact avec les lèvres, garder la bouche ouverte, ne pas fermer les lèvres. Appeler un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Maintenir l'oeil grand ouvert. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste. Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Ne jamais essayer d'ouvrir violemment les yeux collés. |

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. En cas de troubles, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Cyanoacrylate - danger - colle ensemble en l'espace de quelques secondes la peau et les paupières.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En présence d'air, formation possible de mélanges explosifs.

Un fort échauffement déclenche/En cas d'incendie, risque de dégagement de: Cyanures, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Cyanoacrylate - danger - colle ensemble en l'espace de quelques secondes la peau et les paupières.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Protéger de l'humidité.
Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec acides forts ou oxydants forts.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS | Désignation | Type | Valeur limite |
|-----------|--------------------------|-------------|---|
| 7085-85-0 | 2-Cyanoacrylate d'éthyle | Suisse: VME | 9 mg/m ³ ; 2 ppm |
| 123-31-9 | Hydroquinone | Suisse: VLE | 2 mg/m ³ (fraction inhalable; vapeur et Aérosol; peut être absorbé par la peau) |
| | | Suisse: VME | 2 mg/m ³ (fraction inhalable; vapeur et Aérosol; peut être absorbé par la peau) |

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

| | |
|---|---|
| Protection respiratoire: | Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! |
| Protection des mains: | Gants de protection conforme à la norme EN 374. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. |
| Protection oculaire: | Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. |
| Protection corporelle: | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Mesures générales de protection et d'hygiène: | Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Changer les vêtements imprégnés. Éviter le contact avec la substance. Appareil de douche oculaire indispensable. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Cyanoacrylate - danger - colle ensemble en l'espace de quelques secondes la peau et les paupières. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------------------|---------|
| État physique à 20 °C et 101,3 kPa | liquide |
| Couleur: | noir |

| | |
|--|--------------------------|
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 150 °C |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point éclair/plage d'inflammabilité: | 87 °C |
| Température d'auto-inflammabilité: | 500 °C |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans l'eau: | insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Tension de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 1,05 g/mL |
| Densité de la vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable |

9.2 Autres informations

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Propriétés explosives: | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes: | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Éviter toute flamme nue.
Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL50 Lapin, dermique: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur 2-Cyanoacrylate d'éthyle:

DL50 Rat, par voie orale: > 5 ml/kg

Symptômes

En cas d'une exposition prolongée: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets consécutifs à une exposition répétée ou prolongée: toux, dyspnée, maux de tête, nausée, vomissement, endommagement/irritation des yeux.

En cas d'inhalation: Oppression thoracique, toux

Après absorption: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Après contact avec la peau: Rougeur, douleurs.

Après contact avec les yeux: Rougeur, douleurs.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est improbable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG: néant
ADN: ID 9003
IATA-DGR: UN 3334

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG: Non réglementé
ADN: ID 9003,
MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100°C
IATA-DGR: UN 3334, AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (Ethyl 2-cyanoacrylate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG: néant
ADN: Classe 9, Code: M12
IATA-DGR: Class 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR: néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

Transport aérien (IATA)

| | |
|--|--|
| Etiquette de danger: | Miscellaneous |
| Code de quantité exceptée: | E1 |
| Avions passagers et cargo: Quantité limitée: | Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G |
| Avions passagers et cargo: | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L |
| Avion-cargo uniquement: | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L |
| Dispositions particulières: | A27 |
| Emergency Response Guide-Code (ERG): | 9A |

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
1,9 % en poids = 20 g/L

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
1,9 % en poids = 20 g/L

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL

Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H335
EUH202

Peut irriter les voies respiratoires.
Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Conseils de prudence:

P102
P261
P271
P312
P405
P501

Tenir hors de portée des enfants.
Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
H341 = Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 = Susceptible de provoquer le cancer.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH202 = Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Identificateur de produit (UFI)

Mise à jour d'ordre général

Créée: 7.5.2021

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Carc.: Carcinogénétique
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
facteur M: Facteur de multiplication
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Muta.: Mutagénicité
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.